

## Une rentrée calme pour les taux de crédit

**Septembre oblige, les banques aussi font leur rentrée. Et le moins que l'on puisse dire, c'est que c'est plutôt calme !**

Au global, les taux mini et moyens restent stables. En effet, **seuls deux taux mini** (ceux accordés aux meilleurs profils d'emprunteurs) **sont en mouvement** : l'un à la baisse (le taux mini sur 7 ans diminue de 5 centimes atteignant 0,55%) et l'autre à la hausse (le taux mini sur 30 ans augmente de 1 centime à 1,96%).

Concernant **les taux moyens, même diagnostic**. Un seul taux en hausse, il s'agit d'une durée très demandée par les emprunteurs : le taux sur 15 ans qui augmente de 5 centimes pour atteindre 1,60%. Et nous notons un taux moyen à la baisse, le taux sur 30 ans qui recule de 10 centimes. **Le baromètre des taux affiche donc les mêmes tendances que cet été : stagnations et légères variations !**

BAROMÈTRE IMMO empruntis / Agitateur de projets				
Durée (ans)	↗	Taux max	Taux du marché	Taux min
7	→	2.30%	1.10%	0.55%
10	→	2.35%	1.30%	0.90%
15	↗	2.60%	1.60%	1.12%
20	→	2.80%	1.80%	1.31%
25	→	3.00%	2.00%	1.56%
30	↘	3.55%	2.75%	1.96%

**EN SAVOIR +**  
Mis à jour le 05-09-2017, taux comparés par rapport au 02-08-2017

” Nous ne pouvons pas dire que les nouvelles grilles bancaires se bousculent, indique Cécile Roquelaure, Directrice Communication et Etudes d'Empruntis.

Seul un groupe bancaire (regroupant un établissement national et des caisses régionales) présente des barèmes en légères baisses afin de se replacer vis-à-vis de ses concurrents. **La tendance globale est donc à la stabilité voire à l'attentisme.**

Comme nous l'avions prédit, **l'effervescence n'est pas au rendez-vous !** Et, les taux restent encore très bas ! Rappelons que **le taux moyen sur 20 ans reste toujours bien en dessous de la barre symbolique des 2% (1,80%)**. Les banques devraient commencer à prévoir 2018... »

## Quid des dispositifs législatifs favorables aux emprunteurs ?

Nous ne sommes pas sans rappeler que nous ne savons pas encore si les **mesures réglementaires**, dont profitent un grand nombre d'emprunteurs (**Prêt à taux zéro pour les primo-accédants, et loi Pinel pour l'investissement locatif**), seront peut-être modifiées ou restreintes dès le 1<sup>er</sup> janvier 2018. Et, bien que nous ne soyons que début septembre, il reste peu de temps aux acheteurs pour bénéficier de ces dispositifs tels qu'ils sont aujourd'hui.

Exemple avec le Prêt à taux zéro :

- ➔ Pour pouvoir bénéficier du PTZ avant la fin d'année pour son projet immobilier, les dossiers d'offres de prêt doivent être déposés dans les banques entre le 15 octobre et le 15 novembre ;
- ➔ Selon les délais de traitement des banques, il vaudrait mieux déposer son dossier mi-octobre chez certaines, quand pour d'autres les emprunteurs pourraient attendre jusqu'à mi-novembre ;
- ➔ Dans tous les cas, les offres de prêt doivent être éditées avant le 31 décembre 2017.

Taux relevés le 05/09/2017. Évolution par rapport au 02/08/2017. Les taux indiqués s'entendent hors assurances, selon le profil et le besoin.

Cécile ROQUELAURE – Empruntis – Tél. 01.77.93.36.57 / 06.31.56.30.68 - [cecile.roquelaure@empruntis.com](mailto:cecile.roquelaure@empruntis.com)

Justine BROSSARD - Hopscotch Capital - Tél. 01 58 65 20 18 - [jbrossard@hopscotchcapital.fr](mailto:jbrossard@hopscotchcapital.fr)